

Lyon, le 4 mai 2020

Page 1 / 6

---

# Covid-19 : la Région lance un grand plan de soutien aux acteurs de la culture en Auvergne-Rhône-Alpes

---

**Laurent WAUQUIEZ**, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et **Florence VERNEY-CARRON**, Vice-présidente de la Région déléguée à la Culture et au Patrimoine, **en étroite concertation avec tous les acteurs de la culture de la région, présentent un plan de sauvetage de la culture doté de 32 millions d'euros.**

La crise du COVID met profondément à mal tous nos acteurs culturels, qu'il s'agisse des associations, des artistes, des techniciens, des structures ; tous les secteurs sont touchés depuis le cinéma, en passant par les arts vivants, jusqu'au livre. Nous sommes une grande région de culture.

Après avoir immédiatement mis en place, dès le début de la crise, **un Fonds régional d'urgence culture**, la Région a décidé d'amplifier massivement l'effort de soutien auprès de tous les acteurs culturels afin de les accompagner bien au-delà de l'après-confinement.

Ce plan a été fait après une grande consultation de tous les acteurs culturels soutenus par la Région avec plus de 1 200 échanges pour tenter de définir au mieux les besoins de chacun.

Ce plan de relance en faveur de la filière culture revêt plusieurs volets :

➤ **Un renforcement du Fonds régional d'urgence culture**

Le but est de soulager la trésorerie des acteurs culturels pendant six mois. Ce fonds se substitue au remboursement du capital des emprunts, hors intérêts, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros par bénéficiaire. Pour accroître l'efficacité de ce soutien et le nombre de bénéficiaires, l'accès à ce fonds sera élargi de la manière suivante :

- Prolongation de sa durée jusqu'au 30 août 2020,
- Eligibilité des artistes inscrits au RCS sous la forme de profession libérale,
- Extension de la durée de prise en compte de la baisse de chiffre d'affaires pour mieux correspondre aux variations d'activité,
- Prise en compte des dépenses d'investissement rétroactivement depuis janvier 2018.

**Ce fonds est doté de 15 millions d'euros.**



➤ **Les subventions de la Région : garantie « Maintien des subventions événements » pour les subventions déjà votées et « coup de pouce Avances 2020 » pour les subventions à venir**

Afin d'aider les acteurs culturels dans cette période, la Région met en place deux dispositifs :

- La garantie « Maintien des subventions événements » : la Région maintient les subventions déjà votées ou qui seront votées avant le 30 juin 2020 même si les événements ont dû être annulés. Les décisions d'annulation ont dû parfois être prises en urgence et nous ne voulons pas pénaliser les structures et les associations qui ont dû annuler en urgence. Si les subventions ont été votées, elles seront maintenues.

- Le « coup de pouce Avances 2020 » : les bénéficiaires de subventions votées à partir du 1<sup>er</sup> juillet pour des événements en 2020 pourront obtenir jusqu'à 50 % d'avances.

➤ **La création d'un fonds régional de prêt « Microentreprises et Associations »**

Ce fonds vise à proposer en urgence des prêts pour les structures culturelles. Elles se voient souvent opposer des refus par les banques. La Région va donc assumer les cautions et mettre en place une solution faite spécifiquement pour les acteurs culturels. Grâce à ce fonds, des avances remboursables pourront être accordées à des entreprises de très petite taille et/ou très récemment créées, indépendants, auto-entrepreneurs jusqu'à présent exclus des aides existantes, notamment les prêts bancaires ou le Fonds national de solidarité. Les structures associatives de la culture pourront bénéficier de ces avances, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux zéro,
- Montant compris entre 3 000 et 20 000 euros,
- Durée : 4 ans,
- Différé d'amortissement : 18 mois,
- Pas de garantie exigée.

**La dotation de base de ce fonds s'élève à 32,5 millions d'euros** (2 euros par habitant apporté par la Région d'une part, la Banque des Territoires d'autre part). Les Départements, Métropoles et EPCI sont sollicités pour y participer.

**Le dépôt de la demande s'effectuera via une plateforme dématérialisée afin de simplifier les démarches et de réduire au maximum les délais d'instruction et de versement des avances. Le fonds sera doté par la Région de 16 millions d'euros. Une enveloppe de 4 millions d'euros sera prioritairement réservée aux acteurs culturels.**



➤ **La création d'un fonds exceptionnel « Région Auvergne-Rhône-Alpes, terre de festivals »**

Le report ou l'annulation de nombreux festivals, souvent portés par des structures associatives crée un risque important de disparition de nombreux acteurs et événements. La Région réaffirme, dans le contexte de la crise, son soutien constant pour les associations opératrices d'événements, à travers deux actions :

- Garantir une participation aux frais fixes des structures organisatrices des festivals : la Région versera une subvention correspondant à la part de son financement concourant aux frais fixes réellement assumés par l'organisateur, en référence au budget 2019. Même si le festival est annulé, l'organisation génère des frais fixes. La Région prendra en charge avec les autres partenaires financiers une aide pour les compenser.
- Une compensation perte de recettes : il s'agit de pertes de recettes liées au report ou à l'annulation d'un festival récurrent et contribuer ainsi à garantir son renouvellement. Il s'adresse à toutes les associations ou structures organisatrices de festivals dans la région et qui y ont établi leur siège. Lorsque le festival, qui devait avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2020, a été annulé ou reporté pour cause sanitaire et qu'il a engendré des dépenses effectives, **la Région apportera ainsi un soutien allant jusqu'à 10 000 euros, correspondant à un taux maximal de 25 % du reste à charge.**

**Le fonds est doté de 4 millions d'euros.**

➤ **La création d'un fonds exceptionnel « Région Auvergne-Rhône-Alpes, terre d'artistes »**

La fermeture administrative des lieux de culture a mis à l'arrêt toutes ces structures et leur trésorerie ne leur permettra pas de tenir jusqu'à la reprise (temps de création des spectacles, des oeuvres, nouvelles programmations...). Partenaire majeur de la création artistique, la Région réaffirme, dans le contexte de la crise, son soutien constant aux acteurs de la création qu'elle accompagne, à travers deux actions :

- Garantir une participation aux frais fixes des structures artistiques : la Région versera une subvention correspondant à la part de son financement concourant aux frais fixes réellement assumés par la salle de spectacle, le lieu d'exposition, la compagnie, la structure artistique, en référence au budget 2019.
- La création d'une aide exceptionnelle « terre d'artistes » : tous les artistes qui étaient soutenus par la Région pourront le solliciter. Il vise à compenser les pertes liées au report ou



Lyon, le 4 mai 2020

Page 4 / 6

à l'annulation de projets et contribue ainsi à garantir leur renouvellement. Il est destiné à toutes les salles de spectacle, lieux d'exposition, compagnies, structures artistiques, programmant ou créant du spectacle vivant ou des arts visuels dans la région, qui bénéficiaient d'un soutien de la Région et qui y ont établi leur siège. Lorsque le projet, qui devait avoir lieu entre 1<sup>er</sup> mars et le 31 août 2020, a été annulé ou reporté en raison de la crise sanitaire et qu'il a engendré des dépenses effectives, **la Région apportera un soutien allant jusqu'à 10 000 euros, correspondant à un taux maximal de 25 % du reste à charge. Ce fonds est doté de 4 millions d'euros.**

➤ **Un nouvel élan aux industries du cinéma et de la création : « La Région fête le cinéma »**

**La Région crée un nouveau fonds « Région Auvergne-Rhône-Alpes – Création cinéma et image animée » pour relancer la création en sortie de crise. Ce fonds sera doté à hauteur de 1 million d'euros.** La Région vise un fonds de 3 millions d'euros. Il sera opéré par la Région en lien étroit avec Auvergne-Rhône-Alpes Cinéma. **Il permettra de soutenir par une aide forfaitaire de 25 000 euros :**

- Des projets de créations et de tournages dans la Région.
- Des projets de créations d'oeuvres animées et digitales dans la Région.
- Des projets de créations qui mettent en valeur le patrimoine matériel et mémoriel dans la région.

Il est cumulable avec les autres dispositifs régionaux existants.

**Par ailleurs, un appel à projets « La Région fête le cinéma » sera lancé pour soutenir les salles de cinéma indépendantes. Cet appel à projets sera doté à hauteur de 1 million d'euros.** Les salles de cinéma qui répondront à cet appel s'engageront à organiser entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre 2020, une mise en valeur de films tournés en région durant une semaine. **Afin de les soutenir, une subvention exceptionnelle forfaitaire de 1 500 euros leur sera accordée par la Région.**

**Ces actions cinéma se montent à 4 millions d'euros.**

➤ **L'appel à projet « la Région fête le livre » pour soutenir les librairies**

Il sera lancé pour soutenir les auteurs, le patrimoine et la mémoire de la région. **Il sera doté à hauteur de 1 million d'euros.** Les librairies qui répondront à cet appel s'engageront à organiser entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre 2020, une mise en valeur des éditeurs et auteurs régionaux, ainsi que le patrimoine ou la mémoire régionale durant une semaine. **Afin**



Lyon, le 4 mai 2020

Page 5 / 6

**de les soutenir, une subvention exceptionnelle forfaitaire de 1 500 euros leur sera accordée par la Région.**

Par ailleurs, la Région s'engage à lancer une initiative en vue de **la reconnaissance des librairies comme étant des « commerces de première nécessité »** et visant ainsi à permettre leur ouverture en période de confinement.

**Cette action sera dotée à hauteur de 1 million d'euros.**

**Enfin, les librairies et les cinémas qui devront s'équiper en protection pourront accéder au dispositif de financement de la Région.**

- Lancement d'une grande campagne de mise en avant dédiée au monde **de la culture en sortie de crise** : avec l'appui du Comité régional du Tourisme, la Région lancera une grande campagne de communication valorisant la « **Destination Culture – Région Auvergne-Rhône-Alpes** » à travers les manifestations 2020 et 2021 afin d'attirer un public régional et extrarégional. Il faudra redonner envie de culture dès la sortie de crise.

Nous ne voulons pas que cette crise laisse derrière elle un désert culturel. Cela passe par un soutien de toutes les collectivités unies dans notre région. Mais quelles que soient nos actions, elles ne permettront pas seules de répondre à l'ampleur du défi. Nous appelons à une intensification très forte de l'effort de l'Etat qui reste à ce stade modeste. Pour rappel le plan annoncé à ce stade par le ministère de la culture est doté de 22 millions d'euros. Les acteurs de la culture le demandent, le président de Région, **Laurent Wauquiez**, apporte tout son soutien à cette démarche : il faut un plan d'une ambition bien plus grande prenant en compte tous les domaines de la culture depuis les techniciens jusqu'aux créateurs. Un élargissement, bien au-delà de quelques semaines, des dispositifs de soutien à la culture est indispensable.

*« Dès le départ de la crise de Covid-19, nous avons réuni les acteurs régionaux du monde culturel parce que nous savions à quel point ils allaient être frappés de plein fouet par les annulations ou les reports, les réorganisations de programmations... A titre d'exemple, ce ne sont pas moins de 300 festivals aidés par la Région qui sont d'ores et déjà annulés jusqu'à la fin du mois d'août. Mais toutes les filières sont touchées : le livre, le cinéma, le spectacle vivant, les événements culturels... A terme, cela peut avoir des conséquences dramatiques sur l'emploi et l'économie touristique dans notre région. C'est la raison pour laquelle nous avons, dès le mois de mars, créé un fonds d'urgence de 15 millions d'euros pour soutenir les trésoreries de l'ensemble de ces acteurs. Désormais, il faut se projeter bien au-delà de la crise. C'est l'esprit de notre plan de relance porté à plus de 32 millions d'euros. Parce que le monde de la culture participe très largement au rayonnement et à la réputation de nos territoires auvergnats et rhônalpins, j'ai ainsi souhaité que la Région soit le partenaire de premier plan*

Lyon, le 4 mai 2020

Page 6 / 6

---

*de la survie de tous nos acteurs culturels », déclare **Laurent WAUQUIEZ**, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.*

*« En étroite concertation avec les collectivités locales et la DRAC de notre région, nous restons à l'écoute quotidienne des acteurs culturels de notre territoire. Parallèlement aux actions de soutien, nous travaillons actuellement à une réflexion pour encourager toutes les initiatives et penser tous les dispositifs qui permettront au plus vite à la culture de reprendre ses droits en Auvergne-Rhône-Alpes », déclare **Florence VERNEY-CARRON**, Vice-présidente de la Région déléguée à la Culture et au Patrimoine.*

